

36-47

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 2 500 euros
61 Rue de Lyon – 75012 Paris
930 126 966 R.C.S. Paris

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

En date du 21 janvier 2026

Le 21 janvier 2026, à quatorze heures, au siège social,

Monsieur Jorn OLSTHOORN, associé unique de la société 36-47 S.A.S.U. a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 61 Rue de Lyon – 75012 Paris, au 72 Boulevard Arago – 75013 Paris.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 72 Boulevard Arago – 75013 Paris. »

Le reste de l'article est sans changement.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Jorn OLSTHOORN
Président